

Séance du 19 mars 2009

Nombre de membres : titulaires en exercice : 24

titulaires et suppléants présents : 27

Date de convocation : 12 mars 2009

votants : 24

L'an deux mille neuf, le 19 mars à vingt heures, le conseil de la communauté de communes, régulièrement convoqué par son président, monsieur Bernard Marin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances au centre administratif d'Albens.

Etaient présents :

M. Bernard Marin, président, Mrs. Claude Giroud, Edmond Rosset, Maurice Paget, Jean François Braissand, vice-présidents, Mmes et Mrs André Berthet, Isabelle Bourdis, Patrick Bornens, Alain Cadan, Marie André Colléon, Michel Ducros, Jean Pierre Forestier, Garnier Henri, Jean Pierre Ginet, Robert Ginet, Yves Grange, André Ortolland, Nicole Pellicoli, André Picon, Patrick Pivot-Taffut, délégués titulaires,

Mmes et Mrs Odile Gathelet, Christophe Marlière, Denis Mathieu, Dominique Sardet, délégués suppléants avec voix délibératives,

Mmes et Mrs Christian André, Jean Pierre Germain, Jean Claude Miguet, délégués suppléants sans voix délibératives

ANNULATION D'UNE DELIBERATION DU 19 FEVRIER 2009

Au cours de sa précédente réunion, le 19 février 2009, le conseil communautaire avait autorisé monsieur le président à payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'exercice 2009.

En ce qui concerne le budget annexe du service assainissement le montant des dépenses autorisées par la délibération dépasse le quart des dépenses d'investissement du budget de l'exercice précédent, limite imposée par la réglementation.

La Préfecture demande l'annulation de cette délibération.

Le conseil communautaire, à l'unanimité déclare annuler la délibération du 19 février 2009 autorisant le paiement de dépenses d'investissement du service d'assainissement avant le vote du budget annexe pour ce service.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008

Budget annexe : assainissement

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice de 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2008 **Budget annexe, assainissement**

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de monsieur Claude Giroud, vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par monsieur Bernard Marin, président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés			192 177,30		192 177,30	
Opérations de l'exercice	586 882,35	807 345,43	616 183,85	512 056,22	1 203 066,20	1 319 401,65
Totaux	586 882,35	807 345,43	808 361,15	512 056,22	1 395 243,50	1 319 401,65
Résultats de clôture		220 463,08	296 304,93		75 841,85	
Restes à réaliser			72 930	258 030		185 100
Totaux cumulés		220 463,08	369 234,93	258 030	75 841,85	185 100
Résultats définitifs		220 463,08	111 204,93			109 258,15

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signés au registre les membres votants désignés ci-dessus.

VOTE DU BUDGET 2009 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le budget annexe, pour l'exercice 2009, du service de l'assainissement a été voté à l'unanimité des conseillers présents.

Il s'équilibre avec les montants suivants :

Section d'exploitation : 777 878,49 €

Section d'investissement : 1 840 363,49 €

Les principaux travaux d'investissement sont la liaison du réseau de La Biolle et St Germain La Chambotte à la station d'Aix les Bains en se raccordant au réseau d'Aix Les Bains.

MARCHES DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU MAGASIN DE LA FROMAGERIE DE ST OURS

Monsieur le président expose qu'au terme de la consultation pour les travaux d'extension du magasin de la fromagerie de St Ours, selon une procédure adaptée, ayant donné lieu à l'envoi de 125 dossiers et au dépouillement de 65 offres il a retenu les entreprises suivantes.

- lot 00, installation de bungalows, l'entreprise ALGECO 8, Rue de la clairière Z.I. de Vovray 74 600 SEYNOD pour un montant hors taxes de 15 412 €
- lot 01, démolition, maçonnerie et VRD, l'entreprise SARL Guy Mathiez 88, Rue des Chauvets 73100 Grésy Sur Aix pour un montant hors taxes de 40 439,57 €
- lot 02, charpente, couverture et zinguerie, l'entreprise Charpentes Savoyardes 99, Rue des près Bouvaux 74601 Seynod Cedex pour un montant hors taxes de 17 063,06 €
- lot 03, menuiseries extérieures et intérieures, bois et serrurerie, l'entreprise Covermétal ZAC du puits d'Ordet 73190 Challes Les Eaux pour un montant hors taxes de 12 769,21 €

- lot 04, cloisons, doublages et faux plafonds, l'entreprise SARL Million Franck La Matassine 73370 Le Bourget du Lac pour un montant hors taxes 5 855,64 €
- lot 05, carrelages et faïences, l'entreprise Les Sols 73 Z.I. La Peysse 73 000 Barberaz pour un montant hors taxes de 1 969,90 €
- lot 06, peintures intérieures et extérieures, l'entreprise SARL Million Franck La Matassine 73370 Le Bourget du Lac 168, pour un montant hors taxes de 3 496,88 €
- lot 07, électricité, courants faibles, l'entreprise AB Electricité, Chemin de la Traversaz 73420 Le Viviers du Lac pour un montant hors taxes de 5 910 €
- lot 08, sanitaires, chauffage et VNC, l'entreprise Latour Jacky, 285, Route de l'Étang 74650 Chavanod pour un montant de 3 252 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité déclare :

- approuver l'attribution des marchés de travaux pour l'extension du magasin de la fromagerie de St Ours aux entreprises mentionnées ci dessus
- accepter le montant de chacun des lots représentant un total pour les neuf entreprises de 90 756,26 € hors taxes
- autoriser monsieur le président à signer les marchés avec les entreprises attributaires.

MARCHE POUR L'EXTENSION DU MULTI ACCUEIL "CHOUBIDOU" A ALBENS

Au terme de la procédure d'appel d'offres ouvert c'est le groupement constitué par l'entreprise IMC, industrialisé modulaire de construction, de Rocheford du Gard dans l'Hérault, filiale OBM Groupe et le cabinet d'architectes Donze de Besançon qui a été retenu.

Au terme de la mise au point du marché l'offre comprend la fourniture d'un bâtiment en modulaire de 340 m² et le réaménagement du bâtiment existant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le projet du groupement constitué par l'entreprise IMC et le cabinet d'architectes Donzé pour l'extension du multi accueil Choubidou à Albens
- accepte l'offre d'un montant de 660 000 € hors taxes pour la fourniture d'un bâtiment en modulaire et le réaménagement de l'existant
- autorise monsieur le président à signer ce marché
- autorise monsieur le président à déposer la demande de permis de construire et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

AGRANDISSEMENT DU MULTI ACCUEIL "CHOUBIDOU" A ALBENS Demande de subventions

Monsieur le président présente le projet d'agrandissement du multi accueil Choubidou à Albens pour permettre d'accueillir simultanément 40 enfants de 3 mois à 3 ans dont 35 en places crèche. Au terme de la consultation le coût prévisionnel de cette opération est estimée à 890 000 € hors taxes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- approuve le projet du groupement constitué par l'entreprise IMC de Rocheford du Gard et l'architecte cabinet Donze de Besançon pour le réaménagement de l'existant et la construction d'un bâtiment modulaire de 340 m²
- accepte le coût estimé à 890 000 € hors taxe pour l'ensemble de l'opération
- approuve le plan de financement
- sollicite l'aide de la Région dans le cadre du Contrat de Développement Rhône Alpes
- sollicite l'aide du Département dans le cadre du Contrat Territorial du Lac du Bourget et ses montages
- sollicite la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie
- sollicite l'aide spéciale du Conseil Général pour la création de 25 nouvelles places d'accueil en crèche
- dit qu'un emprunt sera réalisé pour boucler le financement de cette réalisation

- certifie que les travaux ne sont pas commencés.

CHOIX DU CONSULTANT POUR LA REMISE EN CONCURRENCE DES MARCHES D'ASSURANCES DES COMMUNES

Monsieur le président expose qu'au terme de la consultation il a reçu trois offres pour la mission de consultant chargé de l'opération de remise en concurrence des marchés d'assurances de six communes du canton pour laquelle elles ont mandaté la communauté de communes.

La proposition qui est apparue la plus intéressante est celle de la société AURFASS.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- approuve le choix de la société AURFASS, ayant ses bureaux 57, Chemin de Létraz 74370 Naves-Parmelan
- accepte le montant de la prestation s'élevant à 4 500 € hors taxes
- autorise monsieur le président à signer le marché.

REMISE EN CONCURRENCE DES MARCHES D'ASSURANCES DES COMMUNES Convention de mandat

Monsieur le président donne lecture de la convention de mandat à intervenir entre six communes du canton et la communauté de communes qui assurera l'opération de remise en concurrence de leurs marchés d'assurances. Il rappelle que par délibération du 20 novembre 2008 le conseil communautaire a accepté le principe de cette prestation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- approuver les termes de la convention de mandat avec les communes de La Biolle, Epersy, Mognard, St Germain, St Girod et St Ours pour la remise en concurrence de leurs marchés d'assurances
- autoriser monsieur le président à signer cette convention.

SAVOIE RANDO LAC, CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES Aménagement et promotion des sentiers de randonnée

Monsieur le président donne lecture d'une convention de groupement de commandes à intervenir entre les trois intercommunalités ; Communauté de Communes de Chautagne, Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget et Communauté de Communes du Canton d'Albens, pour la promotion et l'aménagement des sentiers de randonnée autour du lac du Bourget. C'est travaux s'inscrivent dans le cadre de l'opération « Savoie Rando Lac : aménagement et promotion des sentiers de randonnée du pays du lac du Bourget ».

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- approuver les termes de la convention de groupement de commandes pour la passation de marchés concernant l'aménagement et la promotion des sentiers de randonnée du pays du Lac du Bourget
- autorise monsieur le président à signer cette convention avec la Communauté de Communes de Chautagne et la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget
- désigne pour la représenter à la commission d'appel d'offres monsieur Edmond Rosset comme titulaire et monsieur Jean François Braissand comme suppléant.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CNFPT

Monsieur le Président donne lecture de la convention de partenariat proposée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale relative aux formations des agents et à la participation financière qui peut être demandée pour certaines de celles-ci.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention de partenariat proposée par le CNFPT pour l'année 2009

- autorise monsieur le président à la signer.

AUGMENTATION DES HEURES DE MENAGE A LA BIBLIOTHEQUE

Le ménage des locaux de la bibliothèque cantonale est assuré par un agent de la communauté de communes. Actuellement ce service se limite à 2 heures de ménage par semaine pour un local de 125 m² sur deux étages et qui est ouvert au public six jours par semaine.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de porter à 3 heures par semaine le temps pour le ménage de la bibliothèque cantonale
- de transformer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 26 / 35^{ème} d'un temps complet, occupé par l'agent chargé de ce service, en un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 27 / 35^{ème} d'un temps complet à partir du 1^{er} avril 2009.

TRANSFORMATION DU POSTE DE L'AGENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le président expose que l'agent chargé de la bibliothèque peut, à la suite du succès à un examen, bénéficier d'un changement de grade. Considérant la qualité de la prestation de l'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, responsable de la bibliothèque cantonale et la reconnaissance de ses compétences, monsieur le président propose la transformation du poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité déclare :

- transformer le poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à temps complet
- dit que ce poste sera prioritairement proposé à l'agent qui assure le fonctionnement de la bibliothèque cantonale et qu'il peut être pourvu dès le 1^{er} avril 2009.

PRE ETUDES POUR DES ZONES D'ACTIVITES

La Société d'Aménagement de la Savoie avait été questionnée pour la réalisation d'une pré étude sur la faisabilité d'une zone d'activités à La Biolle. Après une première approche de la situation de ces terrains elle propose une étude de faisabilité permettant de définir les conditions de réalisation, pour un coût de 3 950 € avec prise en charge directement par la collectivité des frais d'intervention des autres prestataires (bureau d'études VRD, géomètre, géotechnicien) dont le montant est estimé à 10 000 € au maximum.

Monsieur le Président propose par ailleurs, compte tenu que le tracé du contournement d'Albens est maintenant arrêté, de faire une étude des surfaces disponibles et des possibilités qu'elles offrent pour une extension future du parc d'activités "Entre 2 lacs".

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- pour le site de La Biolle, de se limiter à l'étude réalisable par la Société d'Aménagement de la Savoie pour répertorier les contraintes et en apprécier l'importance financière
- pour les terrains laissés disponibles par le futur contournement d'Albens dans la continuité du parc d'activités "Entre 2 Lacs", de questionner la Société d'Aménagement de la Savoie.

CREANCES IRRECOUVRABLES

Suite à la demande d'inscription en non valeur de divers produits irrecouvrables, le conseil communautaire, après avoir considéré chaque titre, décide à l'unanimité d'inscrire en non valeur les produits suivants :

- redevances d'assainissement : le titre 75 de 2007, le titre 90 de 2008, le titre 13 de 2008, le titre 57 de 2008 pour un montant total de 315.92 €
- participation aux frais de gestion des transports scolaires, le titre 226 de 2007 pour 35 €
- petits reliquats sur redevances des ordures ménagères : titre 50 de 2007 pour 0,80 €.
Titre 62 de 2007 pour 0,60 €.